



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Contrat Stratégique de la Filière

Chimie et Matériaux

2023/2027



Sommaire

Chiffres clés de la filière Chimie et Matériaux

Edito

AXE 1 : TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Projet n°1 : [Accompagner la transition énergétique de la filière](#)

Projet n°2 : [Développer le recyclage chimique en France](#)

Projet n°3 : [Développer en France une filière de collecte et de recyclage des composites](#)

Projet n°4 : [Augmenter les ambitions de décarbonation du secteur de la Construction, Rénovation grâce à la chimie de formulation](#)

Projet n°5 : [Accompagner la mise en œuvre du plan d'actions post-incendie à Rouen](#)

Projet n°6 : [Accompagner un plan de gestion optimisée de la ressource en Eau](#)

Projet n°7 : [Développer une filière « réemploi, recyclage des emballages industriels et commerciaux »](#)

AXE 2 : COMPETITIVITE ET SOUVERAINETE

Projet n°8 : [Faire des plateformes industrielles un écosystème pour la compétitivité, la souveraineté et l'environnement de la filière Chimie et Matériaux \(Acte III\)](#)

Projet n°9 : [Accélérer le développement de la chimie biosourcée et des biotech. Industrielles](#)

Projet n°10 : [Faciliter la mobilisation d'une biomasse compétitive](#)

Projet n°11 : [Redynamiser la production des principes actifs et d'intermédiaires pharmaceutiques critiques au service de la sécurité sanitaire](#)

Projet n°12 : [Accompagner les démarches d'innovation des entreprises au service de la croissance de la filière](#)

AXE 3 : COMPETENCES

Projet n°13 : [Maintenir la dynamique en faveur de l'alternance](#)

Projet n°14 : [Anticiper et répondre aux besoins en compétences de la filière](#)

Projet n°15 : [Promouvoir l'égalité professionnelle et la mixité des métiers](#)

Chiffres clés de la filière Chimie et Matériaux en 2021

(Sources : Insee, Fédérations, Douane, Ministère de la Recherche*2020)

334 230

Emplois directs

1 737 998

Emplois indirects et induits

7 198 entreprises

dont 95% de PME

20 000 chercheurs*

dont environ 15 000 dans la Chimie

7 Mrd€ d'investissement

soit 18 % de l'investissement de
l'industrie manufacturière

Chiffre d'affaires de

136,4 Mrd€

70% Chimie

22% Plasturgie

4% Papier

4% Caoutchouc

39,5 Mrd€ de valeur ajoutée

(29 % du CA en 2021 contre 25% en 2010)

Exports de

103 Mrd€



La filière « Chimie et Matériaux », qui regroupe les industries de la Chimie, du Papier-Carton, de la Plasturgie et du Caoutchouc, a démontré son dynamisme au travers de la parfaite réalisation des projets structurants de son contrat de filière signé en 2018 avec les Ministères de l'Économie et des Finances, du Travail et de la Transition Écologique. Les travaux du CSF ont notamment permis d'aboutir à des recommandations partagées prenant la forme de plusieurs appels à projets (AAP) dans « France Relance ». Au total, ce sont d'ores et déjà plus de 350 projets qui ont été accélérés et plus de 5 milliards d'investissements annoncés pour la transition énergétique de la filière (AAP Biomasse et CSR), une utilisation renforcée des Matières Plastiques Recyclées ou un renforcement des chaînes de valeur critiques (AAP résilience). Des stratégies d'accélération ont également été adoptées pour le développement de la chimie biosourcée et issue des biotech

industrielles et le recyclage chimique. Elles viennent compléter de nouveaux appels à projet dédiés dans le plan « France 2030 ».

Dans le cadre du nouveau Contrat stratégique pour la période 2023-2027, la filière entend engager de nouveaux travaux selon les trois axes prioritaires définis par le Conseil national de l'industrie.

- **Sur le volet transition écologique**, la filière poursuivra notamment son projet sur la transition énergétique en y intégrant la démarche impulsée par le Président de la République avec les 50 sites les plus émetteurs ainsi que l'approche par zones industrielles (Zibac). Une clarification du cadre réglementaire sera recherchée pour faciliter les investissements nécessaires au recyclage chimique. Un nouveau projet structurant sera dédié au recyclage des composites. La filière est mobilisée pour déployer son plan de sobriété hydrique.
- **Sur le volet compétitivité et souveraineté**, la filière poursuivra notamment ses travaux sur la mise en place d'un cadre économique et réglementaire favorable au développement de la chimie biosourcée et issue des biotech industrielles. Avec le CSF Santé, elle continuera à accompagner la redynamisation de la production des principes actifs et d'intermédiaires pharmaceutiques critiques au service de la sécurité sanitaire. Elle exprimera ses besoins relatifs aux consommations de biomasse pour des usages industriels et énergétiques et veillera à ce que les risques de conflits d'usages soient limités. Les pôles de compétitivité consolideront une feuille de route innovation pour la filière.
- **Sur le volet compétences**, les Branches de la filière continueront à déployer leur plan d'actions sur l'alternance, suivront la mise en œuvre des projets lauréats de France 2030 sur les compétences et métiers de demain (dont le projet « Decarbochim » réunissant 20 écoles d'ingénieurs et 22 IUT) et porteront de nouvelles actions pour continuer d'améliorer l'égalité professionnelle et la mixité des métiers.

Au total, le nouveau contrat stratégique de filière comporte quinze projets qui ont été validés par les parties prenantes concernées en termes d'objectifs, livrables, calendrier et modalités de suivi. Ils font tous l'objet d'engagements réciproques de l'Etat et de l'industrie, un gage de leur bonne exécution dans les trois prochaines années. La menée à bien de certains projets reposera sur la mise à disposition d'une électricité décarbonée compétitive.

La filière renforcée par ces actions sera à même de continuer à jouer son rôle de moteur auprès des autres industries en fournissant des produits performants à des prix compétitifs sur le territoire national. Elle poursuivra ses transitions, portée par la dynamique initiée par France Relance et France 2030.

Frédéric Gauchet
Président du Comité stratégique de filière

Transition Écologique - Projet structurant n° 1

Accompagner la transition énergétique de la filière

Contexte :

Les secteurs de la Chimie et du Papier/Carton ont réduit leurs émissions de gaz à effet de serre de plus de 63 % entre 1990 et 2021. Le Contrat Stratégique de Filière 2018-2022 et son avenant signé en octobre 2021 ont engagé des travaux visant à accélérer la transition énergétique de ces deux secteurs, en identifiant les leviers de décarbonation pertinents, en estimant leur potentiel de réduction d'émission de gaz à effet de serre et leurs conditions de mises en œuvre, et anticipant une trajectoire de décarbonation pour la filière, tout en maintenant la compétitivité des entreprises concernées. Ainsi, le CSF Chimie & Matériaux estime qu'il est possible d'atteindre une réduction de 37 % de ses émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030 par rapport à 2015. Les soutiens publics de France Relance et les appels à projets « Industrie Zéro fossile » ont favorisé la mise œuvre de cette feuille de route de décarbonation. Cette politique doit se poursuivre, notamment au travers du plan France 2030.

Pour répondre au niveau rehaussé d'ambition et à l'accélération du calendrier demandés par le Président de la République le 8 novembre 2023, la filière doit désormais s'attacher à déterminer les conditions d'une baisse d'émission de gaz à effet de serre de 40 %, voire 50 %, entre 2015 et 2030. Les 16 sites les plus émetteurs de la Chimie doivent aussi réaliser ce travail à leur échelle. Des feuilles de route individuelles et sectorielles seront ainsi établies de manière à accompagner la préparation de la Stratégie Française Energie/climat, avec une vision détaillée à l'horizon 2030 et des projections à 2050. L'identification des conditions techniques et économiques du déploiement des leviers de décarbonation alimentera la planification d'une politique de soutien public et de déploiement d'infrastructures adaptées, dans un contexte de crise énergétique sans précédent et de défi posé par les subventions massives à la décarbonation en Chine et aux Etats-Unis.

En parallèle, les TPE/PME de la filière, dont l'approvisionnement en énergie a été bouleversé ces deux dernières années, nécessiteront un accompagnement spécifique. France Chimie souhaite engager une action collective pour orienter ces entreprises vers les dispositifs répondant à leurs besoins en matière de diagnostic d'efficacité énergétique (audit énergétique, référent énergie, ...) et de conseil à la transition énergétique (bilan carbone simplifié). Cette action s'articulerait avec le programme « PACTE Industrie » de l'ADEME et d'ATEE.

Objectifs : Définir les conditions d'une nouvelle accélération de la décarbonation de la filière Chimie & Matériaux et accompagner les entreprises dans la mise en œuvre d'une transition énergétique favorisant leur compétitivité.

Pilotage : France Chimie

Autres participants : DGE, DGEC, ADEME, ATEE, COPACEL, CFDT

Livrables attendus et calendrier prévisionnel :

- Feuille de route consolidée pour la transition énergétique de la filière Chimie & Matériaux :
 - Feuilles de route de décarbonation portant sur les secteurs de la Chimie et du Papier/carton et sur les 16 sites les plus émetteurs de gaz à effet de serre dans la Chimie en France ;
 - Rapprochement de ces feuilles de route, des Plans de Transition Sectoriels et des modélisations de la Stratégie Nationale Bas-carbone pour définir une vision convergente de la décarbonation de la filière ;
 - Suivi du différentiel de compétitivité, entre la France et ses principaux concurrents, sur les grands procédés industriels de base, de manière à dimensionner les soutiens nécessaires aux solutions bas carbone ;
 - Rapport sur les infrastructures, les technologies et les financements nécessaires à la mise en œuvre de la trajectoire de décarbonation retenue, au travers notamment d'une vision consolidée des projets lauréats de l'AAP Zone Industrielle Bas Carbone (ZIBAC).
- Programme d'accompagnement à la transition énergétique à destination des TPE/PME intégrant : des supports dédiés, des ateliers et rencontres en région, la mise en valeur du programme « PACTE industrie » et de l'ensemble des dispositifs proposés par l'ADEME, ATEE, ...

Engagements réciproques entre l'État et la filière :

État : Poursuivre la mise en œuvre d'un cadre économique, fiscal et réglementaire permettant à l'industrie d'accélérer sa transition énergétique et de développer ses activités.

Filière : Formaliser des feuilles de route de transition énergétique et investir dans des projets d'efficacité énergétique et de décarbonation, en s'appuyant sur l'accompagnement des fédérations et sur les soutiens publics de l'Etat.

Modalités d'évaluation du projet :

- ✓ Evolution des émissions de gaz à effet de serre des secteurs ;
- ✓ Compétitivité de l'approvisionnement en énergie ;
- ✓ Projets d'envergure lancés (dont ceux déposés au guichet Zibac) et investissements dans la transition énergétique ;
- ✓ Nombre de TPE/PME ayant établi et/ou déployé une stratégie de transition énergétique.

Transition Écologique - Projet structurant n° 2

Développer le recyclage chimique en France

Contexte :

La Commission européenne vise 50 % d'emballages plastiques recyclés à l'horizon 2025. La France en parallèle s'est fixée dans la loi AGECE l'objectif ambitieux de tendre vers 100 % de plastiques recyclés d'ici 2025. Dans ce contexte, la filière des plastiques s'est mobilisée en Europe mais également en France pour développer une filière de recyclage chimique pérenne, nécessaire pour atteindre ces objectifs notamment pour les applications du secteur alimentaire qui ne peuvent être couvertes par le recyclage mécanique (hors bouteille en PET). A l'heure actuelle, plus de quarante projets de recyclage chimique sont en cours de développement en Europe. La France est clairement parmi les pays les plus avancés, avec 13 projets annoncés et environ 2 Mrd€ d'investissement. L'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé fin 2019 par la DGE, puis les Appels à Projets (AAP) pour le soutien à l'innovation (Stratégie d'accélération, PIA) ou à l'industrialisation (Plan « France 2030 ») ont permis de confirmer cette dynamique industrielle à travers des dispositifs publics de soutien financier. Outre le besoin d'un accompagnement financier pour leurs investissements, les porteurs de projet ont identifié deux freins majeurs au développement d'une filière de recyclage chimique en France : l'accès à un gisement pérenne de déchets de qualité et à un coût raisonnable, et des incitations et clarifications réglementaires favorables.

La cartographie du gisement publiée par l'ADEME en 2022 permet de dresser une vision détaillée des sources de déchets qui pourront alimenter les usines de recyclage chimique. La réglementation européenne se précise progressivement, avec la reconnaissance du recyclage chimique par la Commission européenne dans le règlement sur les matériaux plastiques recyclés destinés au contact alimentaire. La France est favorable au recours à la Mass Balance mais les modalités détaillées restent à préciser et devront être validées au niveau européen. Enfin, un premier arrêté ministériel de sortie de statut de déchet pour le recyclage chimique est en cours d'élaboration, d'autres sont à venir.

Objectifs : Développer une filière en France de recyclage chimique des déchets plastique.

Pilotage : Plastics Europe

Autres participants : DGE, DGPR, Ademe, France Chimie, Polyvia, FEBEA, SNCP, CTI Plasturgie, Record, Axelera, Valdelia, Citeo, ESR, EcoMaison, Polymeris, Elipso, CCFA, CCFR, Ecologic, CSF TVD.

Livrables attendus et calendrier prévisionnel :

1. Disponibilité du gisement : volumes, qualité et conditions d'accès.

Elaborer un plan d'action de synthèse pour augmenter le gisement effectivement disponible, en tirant parti de l'étude publiée par l'ADEME en 2022, en prenant en compte les actions déjà prévues dans le cadre des différentes filières (et succès existants, ex. matelas) et en identifiant des actions complémentaires à engager, notamment un benchmark des bonnes pratiques de collecte dans les Etats membres frontaliers. Le projet permettra de consolider des propositions de changements réglementaires et d'organisation de la collecte permettant d'accélérer drastiquement et de cibler les flux prioritaires. Ce travail pourra également permettre d'identifier la fraction de ce gisement pouvant être traitée en priorité par recyclage mécanique.

2. Suivi/ accompagnement des évolutions règlementaires ayant un impact sur le développement du recyclage chimique :

- Dans le cadre de la Directive européenne SUP, une méthodologie d'évaluation des contenus recyclés est en cours de développement. Dans ce contexte, le projet **approfondira ses activités sur la mass-balance** pour alimenter les travaux engagés au niveau européen. Pour ce faire, les impacts de différentes hypothèses d'allocation de crédits envisagés seront modélisés en termes de coût et de quantités produites **[Objectif 2023]**.
- La sortie du statut de déchet : En vue d'assurer une circularité effective des produits issus du recyclage chimique, la filière proposera une liste des procédés de production relevant d'une sortie de statut de déchet implicite qu'elle soumettra à l'Etat et pour les autres procédés de type traitement thermique (produisant huile de pyrolyse, noirs de carbone, ...) fournira l'ensemble des données nécessaires à l'élaboration des textes réglementaires nécessaires à la mise en œuvre de sortie de déchets explicites **[Objectif fin 2025]**.

3. Attentes clients en aval : au-delà de la contrainte réglementaire, le projet cherchera à identifier les autres déterminants de la demande client pour des matières issues du recyclage chimique et leurs impacts sur le développement économique du recyclage chimique. Le projet s'attachera notamment à apporter des éléments tangibles sur l'empreinte carbone (type ACV) pour démontrer l'impact scope 3 de ces matières.

Engagements réciproques entre l'État et la filière :

État : Développer un cadre favorable au développement du recyclage chimique en France, en cohérence avec le cadre réglementaire européen

Filière : poursuite de projets pilotes et industriels en France, si les conditions économiques, environnementales, réglementaires et d'accès aux déchets plastiques le permettent.

Modalités d'évaluation du projet :

- ✓ Nombre d'actions du plan de collecte lancées
- ✓ Nombre d'usines de recyclage chimique mises en service en France
- ✓ Augmentation du volume de matières plastiques issues du recyclage chimique disponibles pour l'aval de la filière.

Transition Écologique - Projet structurant n° 3

Développer en France une filière de collecte et de recyclage des composites

Contexte :

L'allègement et l'allongement de la durée de vie des produits sont des leviers utilisés pour réduire l'empreinte carbone de plusieurs secteurs de l'économie. À cet égard, les matériaux composites à base de résine polymérique thermoplastique (TP) ou thermodurcissable (TD) et de fibres de verre ou de carbone présentent des atouts considérables qui font leur succès dans de nombreux domaines (en remplacement de matériaux métalliques notamment). La conjonction de leurs excellentes propriétés mécaniques et de leur légèreté unique les rend particulièrement attractifs dans la conception de véhicules (trains, avions, drones, automobiles, bateaux), de sources d'énergie renouvelable (éoliennes, énergie marine), et de bâtiments (panneaux, tubes, coques). Le marché mondial des composites a ainsi dépassé les 12 Mt en 2021 pour un chiffre d'affaires de près de 40 milliards de dollars. Malgré une conjoncture économique mondiale difficile, les prévisions estiment le potentiel de marché à 15,5 Mt en 2026.

Néanmoins, le bénéfice environnemental des composites se heurte à l'impact de leur gestion en fin de vie, finissant principalement en valorisation énergétique via les CSR ou en enfouissement. Selon les données du Guide pour l'éco-conception et le recyclage des composites (GREC) réalisé en 2022 par IPC avec un financement de l'ADEME, le gisement de déchets composites (production et fin de vie) en France a été de 20 Kt sur l'année 2022. Il devrait doubler d'ici 2029/2030, du fait du démantèlement des premiers parcs d'éoliennes installés il y a deux décennies. Il y a donc urgence à repenser la fin de vie des nouveaux matériaux composites mis en circulation dans une approche d'économie circulaire.

Le projet structurant consiste à réunir l'ensemble des industriels concernés autour d'un cluster de compétences permettant de développer des procédés de recyclage des matériaux composites pour la production de fibres de verre recyclées et d'incorporation de ces fibres recyclées dans certains procédés de fabrication de composites. L'impact environnemental et sanitaire (exposition aux poussières issues du broyage) de ces différents procédés seront évalués tout au long du projet.

Objectif : Développer en France une filière industrielle de collecte et de recyclage des composites

Pilotage : Polyvia

Autres participants : IPC (Centre technique industriel de la plasturgie et des composites), IFTH (Centre technique industriel du textile et de l'habillement), FIN (Fédération des Industries Nautiques), APER (éco-organisme de la REP de déconstruction des bateaux agréé par l'Etat), VALOBAT, CSF Transformation et Valorisation des Déchets, Ademe, DGE, DGT, DGPR, industriels : Altheora, Clayens, GDP, ICM Industrie, Lea COMPOSITES Rousseau et IRTM2P

Livrables attendus et calendrier prévisionnel

- Caractérisation physico-chimique des gisements de déchets de composite (nautisme, éolien, bâtiment, aéronautique...) [**Objectif juin 2024**].
- Recensement des procédés de traitement des déchets de composite, évaluation de leur capacité à répondre à l'objectif de recyclage des fibres (notamment : influence du broyage sur la longueur de la fibre recyclée) avec si nécessaire leur amélioration ou le développement de nouveaux procédés. [**Objectif juin 2025**].
- Incorporation de fibres recyclées : pour les procédés sur lesquels sera testée l'utilisation de fibres recyclées, optimisation des caractéristiques des fibres recyclées et du taux d'incorporation afin de répondre au cahier des charges des produits finis. [**Objectif 12/2026**].
- Identification des éventuels freins réglementaires à lever et propositions d'adaptation de la réglementation [**Objectif décembre 2027**].
- Évaluation des impacts environnementaux (ACV) et sanitaire (production de poussières respirables) des solutions [**Objectif décembre 2027**].

Par ailleurs, un lien pourra être fait avec l'appel à projet « RRR » (solutions innovantes pour l'amélioration de la Recyclabilité, du Recyclage et de la Réincorporation des matériaux) de France 2030 et son pendant académique via les PEPR, les programmes et équipements prioritaires de recherches.

Engagements réciproques entre l'État et la filière :

État :

- Etudier les simplifications nécessaires pour optimiser les impacts de la réglementation
- Envisager des aides financières permettant la conception de lignes pilotes de test

Filière :

- Lancer des projets pilotes en France
- Accélérer l'intégration dans le marché des composites de produits intégrant des fibres recyclées

Modalités d'évaluation du projet :

- ✓ Nombre de procédés fabrication de composites qui auront intégré avec succès des fibres recyclées
- ✓ Taux moyen d'incorporation de fibres recyclées

Transition Écologique - Projet structurant n° 4

Augmenter les ambitions de décarbonation du secteur de la Construction, Rénovation grâce à la chimie de formulation

Contexte :

L'accélération de la décarbonation des secteurs de la construction et de la rénovation des bâtiments est un objectif prioritaire de la transition écologique. Il s'agit tout à la fois d'éradiquer les passoires thermiques et de décarboner les modes constructifs. Ce projet structurant vise à coordonner une action commune à deux CSF (IPC et Chimie) pour accélérer le développement de solutions plus durables dans le domaine de la rénovation et de la construction.

Objectif : Accélérer le développement et la diffusion des innovations de la chimie de formulation qui contribuent à la décarbonation du secteur de la construction, rénovation.

Pilotage : FIPEC

Autres participants : CSF Chimie, CSF IPC, DGE, DGPR, DHUP, Ademe, SGPI, autres acteurs dont collectivités locales ou bailleurs sociaux

Livrables attendus et calendrier prévisionnel :

- 1. Accélérer la rénovation globale :** Le CSF Chimie contribuera au projet structurant en cours de définition par le CSF IPC prévoyant des zones prioritaires d'expérimentation en partenariat avec l'Etat, les collectivités locales et le Mur Manteau afin de favoriser une massification de la rénovation énergétique. [Durée : 3 ans]
- 2. Accélérer le développement de produits recyclés :** réalisation par le Sipev d'une étude pour accélérer le recyclage des peintures décoratives. Cette étude (Sipev) consistera à identifier les principales substances classées qui sont un frein au recyclage et à définir un protocole expérimental de récupération des déchets et de traitement en vue de l'obtention des données nécessaires à l'instruction par la DGPR d'une demande de sortie explicite de statut de déchets. L'objectif est d'étendre la démarche aux autres produits de la chimie du bâtiment (enduits, vernis, mastics, colles, joints) une fois cette première expérimentation aboutie. [Durée : 3 ans]
- 3. Accélérer le déploiement de produits biosourcés :**
 - **Extension du référentiel biosourcé du SIPEV :** voir le projet structurant n° 9 (livrable : déployer les marchés nationaux)
 - **Développement de solutions biosourcées pour l'isolation :** l'utilisation de matières premières issues de la biomasse pour certains composants de l'ITE (isolation thermique extérieure) est un levier clé pour la décarbonation de la construction et de la rénovation. En lien avec la DHUP et le CSTB, le projet visera à identifier les composants pour lesquels des solutions biosourcées sont à développer en priorité et à lever les freins réglementaires ou techniques existants générés par la présence de substances chimiques (réglementation anti-feu, qualification CSTB, ...). [Durée : 3 ans]
- 4. Valoriser les bénéfices environnementaux des produits de la chimie du bâtiment**

Une étude sera menée, afin d'objectiver l'apport environnemental des produits de la chimie du bâtiment et les leviers de décarbonation pour l'ACV du bâtiment (durabilité, matières premières biosourcées, mass balance, etc.) [Durée : 2 ans]

Engagements réciproques entre l'État et la filière :

État : Faire évoluer le cadre réglementaire, si nécessaire, sur la sortie de statut de déchet et faire levier de la commande publique pour faciliter l'éradication des passoires énergétiques, l'introduction de nouvelles solutions biosourcées ou recyclées

Filière : Développer de nouvelles solutions biosourcées ou recyclées afin de réduire les scopes 1, 2 et 3 (BGES) des produits chimiques de construction, à performance constante, massifier les solutions existantes

Modalités d'évaluation du projet :

- ✓ Évolution de la part de matière première recyclée dans les peintures
- ✓ Évolution de la part de biosourcés dans les produits chimiques pour la construction
- ✓ Évolution de la part du biosourcé ou recyclé dans la commande publique
- ✓ Évolution de la diminution des passoires énergétiques dans les zones pilotes

Transition Écologique - Projet structurant n° 5

Accompagner la mise en œuvre du plan d'actions post-incendie à Rouen

Contexte :

L'incendie à Rouen en septembre 2019 a mis en avant des voies de progrès possibles dans la gestion et le suivi des marchandises dangereuses faisant l'objet d'un stockage ainsi que dans les conditions matérielles d'entreposage de ces produits. Ces enseignements ont conduit à un renforcement de la réglementation sur la conception des entrepôts et des stockages, des dispositifs de prévention des incendies et des modalités de gestion de crise pour l'ensemble des sites SEVESO, entrepôts (toute activité confondue) et stockages de liquides inflammables. Une convention PLIS (Plan Logistique Industrie Sécurité) a été signée avec la DGPR pour déployer des outils pédagogiques permettant une parfaite appropriation des nouvelles prescriptions réglementaires (9 textes réglementaires et 6 guides techniques) par les industriels, les logisticiens, les bureaux d'étude sollicités, les représentants des Collectivités et l'administration, de manière uniforme sur l'ensemble du territoire.

En complément de ces nouvelles prescriptions réglementaires, France Chimie, TLF (Transport et Logistique de France) et l'Afilog ont pris des engagements volontaires et réciproques pour promouvoir les meilleures pratiques dans ce domaine, via notamment le déploiement d'un référentiel d'audit européen SQAS/ESAD. Le déploiement de ce référentiel se poursuit.

Objectif : Accompagner la mise en œuvre du plan d'actions post-incendie de Rouen

Pilotage : France Chimie

Autres participants : UFIPEM, ANIA, FEBEA, TLF, UFCC, DGPR, DGTIM

Livrables attendus et calendrier prévisionnel :

- Des e-learning pour reprendre les différents textes réglementaires illustrés avec des cas concrets (24 vidéos réalisées). Un guide sur les fumées, la rédaction d'un Q/R sur les principales questions, nouvelle journée conjointe de partage de retours d'expériences avec les bureaux d'étude. **[Finalisation janvier 2024]**.
- Nouvelle campagne de déploiement d'un référentiel européen « entreposage » auprès des logisticiens. Il s'agit de couvrir uniformément l'ensemble du territoire français d'entrepôts référencés SQAS/ESAD (soit environ 30 sites logistiques audités d'ici fin 2023 et 40 sites d'ici fin 2024) **[décembre 2024]**.
- Mise en place d'un accompagnement pour le référencement de nouveaux entrepôts SQAS dans les zones non couvertes.
- Mise à disposition des PME de la liste actualisée des sites d'entreposage audités selon le référentiel SQAS/ESAD.
- Nouvelle évaluation des investissements associés à la mise en œuvre de la réglementation afin d'aider les sites à définir leur stratégie d'entreposage la plus adaptée incluant la possibilité d'externalisation vers des sites répondant au référentiel SQAS/ESAD **[décembre 2023]**.

Engagements réciproques entre l'État et la filière :

État : Soutien du MTECT pour la poursuite de la convention PLIS et la certification SQAS/ESAD pour la modernisation des entrepôts afin de couvrir l'ensemble du territoire.

Filière : Des sites engagés dans leur mise en conformité avec la nouvelle réglementation et la constitution d'une liste d'entrepôts répondant aux critères du référentiel SQAS/ESAD permettant de couvrir l'ensemble du territoire national.

Modalités d'évaluation du projet :

- ✓ Nombre de visites sur les outils e-learning ;
- ✓ Investissements dans la modernisation des entrepôts ;
- ✓ Nombre d'entrepôts référencés SQAS/ESAD.

Transition Écologique - Projet structurant n° 6

Accompagner un plan de gestion optimisée de la ressource en Eau

Contexte :

Les sécheresses répétées depuis plusieurs années et la crise sans précédent de l'été 2022, touchant l'ensemble du territoire français, ont montré l'importance d'encourager la diffusion des meilleures pratiques en termes d'économies d'eau, la pertinence d'un benchmark européen portant sur les stockages sur site, et la nécessité de faire évoluer le cadre réglementaire pour permettre des volumes plus importants d'eau réutilisée.

On constate depuis de nombreux mois une montée en puissance des discussions entre les autorités locales et les sites industriels au sujet de la préservation de la ressource en eau, par exemple par des demandes d'études ou de mesures visant à réduire les prélèvements. Parallèlement, un groupe interministériel a mené des réflexions sur l'utilisation d'eaux non conventionnelles en identifiant freins, leviers et bonnes pratiques.

Au milieu des contraintes croissantes et des discussions à tous les niveaux, l'eau est devenue un enjeu de performance industrielle, environnementale et de RSE. La filière souhaite mettre en place un programme d'accompagnement des industriels pour accélérer et faciliter la mise en œuvre d'actions pérennes en faveur de la préservation de la ressource et de l'efficacité hydrique de leurs sites.

Objectifs : Améliorer l'efficacité hydrique des sites afin de préserver la ressource en eau et de renforcer leur résilience

Pilotage : France Chimie

Autres participants : FEBEA, COPACEL, PHER, ANIA, FENARIVE, CSF Eau, DGE, DGPR, DEB, DGPE (agriculture), Agences de l'Eau.

Livrables attendus et calendrier prévisionnel :

- Finalisation et déploiement d'un outil d'autodiagnostic d'efficacité hydrique [S1 2023]
- Rassembler les meilleures pratiques en termes d'économies d'eau, enrichies par le CSF Eau [S1 2023]
- Rédiger le Plan de Sobriété Hydrique (PSH) intégrant les sites ayant le potentiel de réduction des prélèvements d'eau le plus important [T4 2023]. Suivre leurs plans d'actions dans le cadre d'un Groupe de travail dédié [T4 2024]
- Construire une communication adaptée pour permettre aux industriels d'engager des actions en la matière : ateliers organisés en région avec les agences de l'eau et les offreurs de solutions pour le partage des meilleures pratiques et la valorisation des dispositifs existants [S1 2024]
- Mener avec le CSF Eau un benchmark européen portant sur les stockages sur site et en tirer des pistes de travail chez les industriels [fin 2023]
- Consolider des pistes d'amélioration du cadre réglementaire (stockage de l'eau, réutilisation de l'eau, ...) à introduire et mettre en place en 2023 [opérationnel en 2024]
- Expérimenter le cadre réglementaire relatif à la réutilisation ou stockage de l'eau [2025]
- Développer une vision prospective du placement optimal des consommations d'eau de l'industrie (je baisse, je coupe, je décale) [Fin 2024]

Engagements réciproques entre l'État et la filière :

État : Accompagner le programme de la filière en faveur de l'efficacité hydrique des sites et instruire les pistes d'évolution de la réglementation pour une plus grande réutilisation des eaux industrielles.

Filière : Investir dans des projets d'efficacité hydrique.

Modalités d'évaluation du projet :

- ✓ Nombre d'entreprises engagées dans une démarche RSE relatif à l'efficacité hydrique (auto-diagnostic)
- ✓ Projets d'investissement dans la filière
- ✓ Volume d'eau par tonne produite
- ✓ Volume d'eau recyclée
- ✓ Volume d'eau décalé par rapport à une période de tension

Transition Écologique - Projet structurant n° 7

Développer une filière « réemploi et recyclage des emballages industriels et commerciaux »

Contexte :

L'Union européenne et la France souhaitent développer l'économie circulaire, notamment par la mise en place de nouvelles filières à responsabilité élargie des producteurs (REP). Le principe de la REP implique que les acteurs économiques (fabricants, distributeurs, importateurs) sont responsables de la fin de vie des produits qu'ils mettent sur le marché. Pour s'acquitter de leurs obligations, ils peuvent mettre en place des structures collectives à but non lucratif, appelées éco-organismes, adhérer à des éco-organismes existants ou créer leur propre système individuel.

La mise en place d'une filière REP concernant les « emballages industriels et commerciaux » est prévue d'ici le 1^{er} janvier 2025 conformément à la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) et à la directive européenne sur les emballages et les déchets d'emballages. Cette REP vise tous les déchets d'emballages industriels et commerciaux (DEIC), primaires, secondaires et tertiaires, de toutes matières et de tous types, et concerne donc tous les responsables de la mise sur le marché de produits emballés à destination de tous les secteurs de la vie économique et sociale : entreprises, collectivités, restaurants, hôpitaux, commerces... Elle s'inscrit par ailleurs dans un écosystème offrant, depuis de nombreuses années, des solutions de recyclage pour certains DEIC (par exemple Adivalor, la filière de valorisation des produits plastiques de l'agrofourme en place depuis 2001). La majorité des professionnels concernés par la future REP gèrent déjà leurs déchets d'emballages avec des entreprises privées de collecte. Toutefois, si les cartons sont bien recyclés, les emballages plastiques sont encore en grande partie (environ 70 %) valorisés énergétiquement ou mis en décharge

Compte tenu des enjeux économiques liés à la mise en place de cette REP, la filière « Chimie et Matériaux » souhaite prendre part aux travaux de préfiguration afin que le ou les schémas mis en place, d'une part, soient adaptés aux spécificités du secteur (ex : emballages ayant contenu des produits dangereux nécessitant des traitements spécifiques avant de rejoindre un circuit de recyclage ou de réemploi) et, d'autre part, tiennent pleinement compte des dispositifs existants sans en remettre en question leur bon fonctionnement. Un travail de préfiguration est déjà en cours par l'ADEME. En coordination avec l'Agence, nous proposons de l'approfondir par une analyse détaillée des emballages des produits chimiques, et de leur potentiel de recyclage et de réemploi

Objectif : Une filière REP DEIC performante, adaptée aux entreprises commercialisant des produits chimiques et capitalisant sur les succès existants

Pilotage : FHER

Autres participants : DGE, DGPR, ADEME, France Chimie, FEBEA, ELIPSO, PLASTICS EUROPE, emballages métalliques A3M, Embipack, adhérents de FHER, FIPEC, SNIAA, UFCC, UNIFA, Phyteis

Livrables attendus et calendrier prévisionnel :

- Quantification et qualification du gisement d'emballages de produits chimiques et condition d'accès : caractérisation des différents flux, identification des flux orphelins. En approfondissement et complémentarité avec l'étude de l'ADEME [fin 2023]
- Analyse des performances des succès existants et évaluation de leur potentiel de duplication à d'autres flux [fin 2023]
- Organisation de pilotes pour expérimenter collecte, tri et recyclage ou réemploi pour les déchets dangereux [2024], en cohérence avec l'évolution réglementaire produit (REACH) et emballages ; identification des éventuels freins et leviers pour développer recyclage et réemploi
- Cartographie des besoins (implantation ou extension d'infrastructures, filière de collecte et de tri, ...) et identification des freins réglementaires à lever pour la mise en place ou extension de nouveaux sites [2024]
- Co construction avec les responsables de la mise sur le marché de produits emballés et tous les acteurs concernés de la préfiguration de la filière REP DEIC pour les emballages de produits chimiques, futurs acteurs de la gouvernance du ou des éco-organismes en construction [fin 2024]
- Structuration et préfiguration de la filière pour notre secteur, en totale cohérence avec l'ADEME, chargée de la préfiguration de la filière dans sa globalité [Fin 2024]

Engagements réciproques entre l'État et la filière :

État : Soutien de l'ADEME aux différentes phases de mise en place de la REP DEIC pour son volet emballages de produits chimiques : qualification et quantification du gisement, étude et recommandation de préfiguration

Filière : Mobilisation des entreprises pour apporter leurs propositions de fonctionnement et leur expertise produits, emballages et traitements en vue du recyclage ou du réemploi

Modalités d'évaluation du projet :

- ✓ Filière répondant aux attentes des entreprises de notre secteur, début de mise en œuvre pour le 1^{er} janvier 2025

Compétitivité & Souveraineté - Projet structurant n° 8

Faire des plateformes industrielles un écosystème pour la compétitivité, la souveraineté et l'environnement de la filière Chimie et Matériaux (Acte III)

Contexte :

Les plateformes industrielles sont un des vecteurs importants de la croissance de l'industrie chimique en France : un fonctionnement en réseau des unités de production industrielles, que ce soit sur des plateformes éventuellement mutualisées ou dans une organisation en clusters industriels, permet en effet de dégager des synergies opérationnelles (réseau de chaleur, utilisation des sous-produits, optimisation de la consommation de l'eau, artificialisation des sols minimisée) et de partager les meilleures pratiques en termes de sécurité, de gestion de la ressource et de préservation de l'environnement. Les plateformes industrielles sont ainsi, pour autant qu'elles soient gérées avec un haut niveau de coopération et de souci commun de la sécurité, un exemple d'écologie industrielle et territoriale et elles contribuent à promouvoir des démarches d'économie circulaire.

Le Contrat Stratégique de Filière a permis de prendre en compte certaines spécificités des plateformes industrielles pour la mise en œuvre des dispositions en faveur des consommateurs écono-intensifs et pour l'application de la réglementation environnementale, dans les limites des directives européennes et des principes de responsabilité. Une nouvelle définition des plateformes industrielles a été introduite dans la loi PACTE 2019-486, du 22 mai 2019, relative à la croissance et la transformation des entreprises, qui apporte une sécurité juridique supplémentaire au regard de la réglementation sécurité-environnement. Avec le décret du 21 novembre 2019, les règles de fonctionnement de ces plateformes industrielles sont consolidées et une extension à d'autres domaines que les risques accidentels est possible. À date, 5 des 18 plateformes de la Chimie ont été reconnues selon ce statut. Le nouveau Contrat Stratégique de Filière prévoit de tirer les enseignements des processus de reconnaissance des plateformes pour en accélérer la mise en œuvre. Par ailleurs, l'identification de nouveaux leviers réglementaires ou fiscaux sont à trouver pour renforcer encore leur attractivité pour de nouveaux investissements, la minimisation de l'artificialisation des sols, l'optimisation de la consommation d'eau et des ressources.

Objectifs : Disposer de plateformes compétitives pour accueillir de nouveaux investissements

Pilotage : France Chimie

Autres participants : DGE, DGEC, DGPR, Bpifrance, Business France, DREETS, CFTD, COPACEL

Livrables attendus et calendrier prévisionnel :

- Analyse des difficultés identifiées et propositions quant aux suites qui peuvent leur être données pour accélérer le processus de reconnaissance **[juillet 2023]**
- Mise en place d'une TF ad hoc pour accompagner au moins 10 nouvelles plateformes vers l'adoption du statut. Identification, au niveau de chaque plateforme, des freins au développement pour lesquels des solutions peuvent être mises en place localement avec les DREAL, les autres services de l'Etat ou les collectivités locales, ou au niveau national. **[fin 2024]**
- En parallèle, envisager de nouvelles évolutions réglementaires ou législatives : simplification et introduction de nouvelles dispositions : adoption du décret Turpe (publié au JO le 29 novembre 2023), nouveaux dispositifs fiscaux incitatifs et gestion des déchets au sein de la plateforme **[décembre 2023]**
- Consolider le foncier disponible sur les plateformes, identifier les freins pour la réhabilitation des friches ou les opportunités de valorisation, par exemple pour l'installation d'énergie renouvelable **[décembre 2023]**
- Poursuite des actions de promotion des plateformes existantes auprès de nouveaux investisseurs industriels et communiquer sur l'articulation avec les plateformes Chimie lauréates de l'appel à propositions « sites industriels clés en main » **[décembre 2023]**, nouvelles initiatives portées avec Business France et Bpifrance ciblant les entreprises innovantes.

Engagements réciproques entre l'État et la filière :

État : Identifier les freins éventuels à la reconnaissance des plateformes sous le nouveau statut et adopter de nouvelles mesures pour renforcer encore l'attractivité des plateformes, principal vecteur de croissance pour la filière.

Filière : Au moins 10 plateformes reconnues au nouveau statut et un foncier industriel valorisé au mieux.

Modalités d'évaluation du projet :

- ✓ Nombre de plateformes inscrites dans l'arrêté prévu à l'article L. 515-48 du code de l'environnement.
- ✓ Nombre de projets de mutualisation ou de synergies supplémentaires.
- ✓ Nombre d'ha valorisés par les industriels
- ✓ Augmentation du montant des investissements productifs sur les plateformes dans les 5 ans à venir.

Compétitivité & Souveraineté - Projet structurant n° 9

Accélérer le développement de la chimie biosourcée et des biotech. Industrielles

Contexte :

Par la taille de son marché (10 milliards €) et son taux de croissance (+ 5 %/an), la chimie biosourcée est une opportunité majeure de développement industriel du 21^e siècle. La filière de la chimie biosourcée constitue une source d'intrants économes en émissions de gaz à effet de serre et en consommation de produits d'origine fossile, pour des molécules essentielles à de nombreux secteurs aval. Son développement accélèrera la transition écologique pour ces secteurs industriels. Bénéficiant déjà de champions implantés sur son territoire (depuis les start-ups jusqu'aux grands groupes industriels), la France a un potentiel de développement important par ses ressources en biomasse et sa maîtrise des technologies, dont les biotechnologies industrielles. Le nombre de projets industriels lauréats du programme France Relance (35 projets, 464 M€ d'investissement) illustre une accélération économique et technologique que l'on retrouve aussi hors de nos frontières. La France peut avoir l'ambition de devenir la 1^{re} puissance de chimie biosourcée et issue des biotechnologies industrielles en Europe, notamment en s'appuyant sur les outils de financement français et européens et sur un environnement réglementaire adapté.

Objectifs : Accélérer l'innovation et l'industrialisation des technologies afin de renforcer et massifier l'offre en produits biosourcés et favoriser l'adoption et le recours élargi aux molécules et produits biosourcés.

Pilotes et gouvernance

Pilotes : ACDV / SICOS

Comité de pilotage : ACDV, SICOS, DGE, Axelera, B4C, France Chimie, FEBEA, FIPEC

Autres participants_ : MASA, MEF/DGE, MESRI, MTECT, UNIFA, Phyteis, CSF Bois, CSF Alimentaire, CSF Santé, Pôles de compétitivité (Axelera, B4C, Xylofutur, Innov'Alliance...), FranceAgriMer, ADEME, ANR, INRAE, IFPEN

Livrables attendus et calendrier prévisionnel :

- ✓ **DEPLOYER :** poursuite de la mise en œuvre de la stratégie d'accélération notamment des appels à projets (plusieurs relèves successives jusqu'en 2024) et des outils du PEPR (programmes et équipements prioritaires de recherche) :
 - Bilan des projets de chimie biosourcée et biotechnologies industrielles et du recours aux différents dispositifs de France 2030 et de la stratégie d'accélération, ainsi que des appels à projets européens ;
 - Retour d'expérience sur l'AAP « produits biosourcés et biotechnologies industrielles » et propositions d'évolution de la portée ou des modalités de ces mécanismes ;
 - Réalisation d'une cartographie des capacités de fermentation disponibles (USP & DSP) et analyse du soutien nécessaire au déploiement /accroissement des capacités de fermentation indépendantes ou via des plateformes collaboratives. [2024]
 - Suivi du PEPR et lien Industrie/Recherche : création d'un lien structurel (comité de pilotage et de suivi) permettant aux industriels de proposer aux équipes universitaires les thématiques de recherche nécessaires aux développements futurs.
- ✓ **INNOVER :** Élaboration d'un rapport sur les molécules biosourcées disponibles et technologies de rupture applicables à la Chimie d'ici 2025 :
 - État des lieux des molécules biosourcées déjà produites ou mises en œuvre en France et potentiellement en Europe avec le process de production et la source de biomasse [volet France : 2024]
 - Panorama des technologies de rupture et innovations, en particulier résultant du PEPR
 - Cartographie sur la chaîne de TRL des projets lauréats des appels à projets de la stratégie d'accélération
- ✓ **INFORMER :** Proposition d'un référentiel consolidé mettant en cohérence le « Product Environmental Footprint » européen et l'affichage environnemental imposé par la loi Climat et résilience, et permettant de valoriser le levier de la chimie biosourcée comme levier de décarbonation [2025]
 - Mise à jour de la trajectoire sectorielle de réduction de l'empreinte carbone de la chimie et ses filières aval en intégrant le levier offert par les produits biosourcés et les biotechnologies industrielles
 - Partage aux filières aval pour assurer une cohérence entre les référentiels et indicateurs environnementaux que chaque domaine d'application de la chimie va définir (ex : agriculture, bâtiment, textile, etc.).
- ✓ **DEVELOPPER LES MARCHES NATIONAUX :** Développer les marchés nationaux des produits biosourcés ou issus de biotechnologies en favorisant la commande publique à travers la :
 - Rédaction de guides techniques et communication sur l'offre disponible par les industriels [2024], notamment les référentiels techniques de la chimie du bâtiment (peintures solvantées, enduits, vernis, colles, etc.)
 - Organisation d'un évènement d'information pour les acheteurs publics [2025] et plus généralement faire connaître les biotechnologies industrielles, la chimie du végétal et les produits qui en sont issus en analysant les verrous pour faciliter la mise sur le marché des solutions innovantes
- ✓ **MESURER :** Proposition de nouvelles nomenclatures nationales permettant la mise en place d'indicateurs de suivi sur les produits biosourcés et/ou issus des biotechnologies.

Engagements réciproques entre l'État et la filière :

État : maintenir et favoriser un cadre économique, fiscal et réglementaire permettant à la chimie biosourcée et issue des biotechnologies industrielles de développer ses activités

Filière : Informer les entreprises pour les inciter à engager les investissements dans la chimie et les biotechnologies industrielles sur le territoire, en coopération avec d'autres CSF (Alimentation et Bois). Analyser les difficultés identifiées et faire des propositions quant aux suites qui peuvent leur être données.

Modalités d'évaluation du projet :

- ✓ Nombre de projets industriels chimie biosourcée et issue des biotechnologies industrielles, montants investis, valeur ajoutée et emplois créés.
- ✓ Taux de croissance de la chimie biosourcée et issues des biotechnologies industrielles.
- ✓ Part de la France dans la chimie biosourcée et issues des biotechnologies industrielles européenne.
- ✓ Part des produits biosourcés dans la commande publique / taux de produits biosourcés sur l'ensemble des produits achetés par la commande publique

Compétitivité & Souveraineté - Projet structurant n° 10

Faciliter la mobilisation d'une biomasse compétitive

Contexte :

Parmi les différents leviers de décarbonation, la biomasse est devenue, en quelques années, une priorité et un enjeu économique et sociétal. D'une part, la filière a besoin de biomasse - bois car c'est une ressource permettant la production de différents matériaux dérivés de la cellulose (papiers, cartons, microfibrilles de cellulose ...), de molécules (esters et éthers de cellulose, lignosulfonates ...) mais également d'énergie (combustion directe ou de déchets ligneux, production de biogaz). D'autre part, l'utilisation de la biomasse agricole est recherchée pour le développement de la chimie biosourcée, où elle constitue une source d'intrants économes en émissions de gaz à effet de serre et en consommation de produits d'origine fossile, pour des molécules essentielles à de nombreux secteurs aval. Ces valorisations, qui toutes permettent de répondre à des besoins des consommateurs, ainsi qu'à des objectifs majeurs de politiques publiques (lutte contre le changement climatique, utilisation de matériaux biosourcés ...), continueront de se développer, sous réserve notamment que les ressources mobilisables soient suffisantes et compétitives.

La France a un potentiel de développement important par ses ressources en biomasse et sa maîtrise des technologies mais, nécessite une approche structurée, en particulier pour la valorisation des gisements et l'usage qui en sera fait.

L'évaluation de cette ressource nécessite de quantifier, pour le bois, le volume sur pied, en 2023 et jusqu'en 2050, ainsi que les divers facteurs limitant sa mobilisation, qu'ils soient physiques (topographie, portance des sols, déserte des massifs...), réglementaires (législation relative à la biodiversité ...), économiques (morcellement du foncier, nature de la propriété, hypothèses sur l'élasticité de l'offre...). Les études nationales de référence sur le bois datent de 2016-2017. Une actualisation, confiée à l'IGN par le MASA, le MTECT et l'ADEME, est en cours et COPACEL y contribue au travers de son Comité de suivi. Dans ce travail d'ampleur, il s'agira d'intégrer les nouvelles connaissances scientifiques et techniques ainsi que les nombreuses évolutions méthodologiques qui sont intervenues au cours des 5 dernières années.

Les processus de chimie du végétal et biotechnologies industrielles s'appuyant sur la biomasse agricole, nécessitent, pour leur développement, une sécurisation de l'accès à la biomasse (disponibilité et conditions économiques) qui s'apprécie en flux et non comme un stock.

Lors de ce travail d'évaluation de la ressource biomasse mobilisable, il sera par ailleurs important de s'attacher à préciser l'évolution des différents besoins, afin que puissent être élaborés des scénarios de consommation minimisant les risques de conflits d'usages ou favorisant leur complémentarité, et d'identifier les conditions de mobilisation de la biomasse afin de ne pas surestimer la ressource disponible.

Objectifs : Coordonner une action commune de mobilisation de la biomasse - bois et agricole - pour la filière, tant sur la disponibilité des gisements que sur les usages (existants, en croissance ou nouveaux).

Pilotage : COPACEL / ACDV

Autres participants : CSF Bois, France Chimie, DGE, DGEC, MASA (DGPE), CSF Alimentaire, Pôles de compétitivité (B4C, Xylofutur, ...), FranceAgriMer, FCBA, Centre technique du papier, ADEME.

Livrables attendus et calendrier prévisionnel :

- **Mobilisation de la biomasse bois :** le projet structurant visera à compléter les livrables de l'étude nationale de référence sur le bois dont l'actualisation a démarré en avril 2022 et qui doit aboutir au 2^e semestre 2023.
- **Mobilisation de la biomasse agricole :** le projet abordera les questions de disponibilité et d'incitations économiques :
 - Etudier l'opportunité d'un élargissement de l'observatoire national des ressources en biomasses (ONRB) de FranceAgriMer à toutes les biomasses utilisables [**Objectif 2024**]
 - Formuler des propositions d'évolution de l'encadrement des aides d'Etats au niveau communautaire favorisant un accès compétitif aux ressources de biomasse pour la chimie du végétal et les biotechnologies industrielles
 - Définir des recommandations pour la Politique Agricole Commune (2027) pour améliorer la disponibilité en biomasse agricole française durable et compétitive [**2026**]
 - Envisager une mise à jour de la Stratégie Nationale de la Mobilisation de la Biomasse (SNMB) incluant des réflexions sur des mécanismes de régulation économique (volatilité des prix par ex.)

Engagements réciproques entre l'État et la filière :

État : Poursuivre l'accompagnement financier de l'étude pour le bois et élargir celle de FranceAgriMer à toutes les biomasses utilisables.

Filière : exprimer ses besoins relatifs aux consommations de biomasse pour des usages industriels et énergétiques pour minimiser les risques de conflits d'usages, favoriser leur complémentarité et identifier les conditions de mobilisation de la biomasse afin de ne pas surestimer la ressource disponible.

Modalités d'évaluation du projet :

- ✓ Diffusion et sensibilisation de l'étude IGN aux entreprises de la filière Chimie et Matériaux.
- ✓ Diffusion des résultats de l'étude FranceAgriMer aux entreprises de la filière Chimie et Matériaux
- ✓ Evolution après 3 ans de la quantité de biomasse agricole utilisée
- ✓ Nombre de projets partenaires pour le bois

Compétitivité & Souveraineté - Projet structurant n° 11

Redynamiser la production de principes actifs et d'intermédiaires pharmaceutiques critiques au service de la sécurité sanitaire

Contexte :

Le principe actif (API) est le maillon clé de la chaîne de valeur d'un médicament : c'est le composé qui assure l'efficacité thérapeutique du médicament. Sa production et celle de ses intermédiaires de synthèse sont donc clé pour garantir la souveraineté sanitaire de l'Europe. La crise du Covid-19 a mis en lumière l'augmentation de notre dépendance vis-à-vis de fabricants extra-européens, notamment pour les médicaments matures, souvent à faible prix malgré une valeur thérapeutique importante, et de la vulnérabilité de ces chaînes de valeur complexes et majoritairement extra-européennes. Aujourd'hui, les principales régions du monde tirent les leçons de cette crise en traitant les causes à la fois industrielles et réglementaires sur l'ensemble de la chaîne. Cette réflexion est également engagée au niveau européen, dans le cadre de la stratégie pharmaceutique européenne lancée le 25 novembre 2020 avec les conclusions du dialogue structuré pour le renforcement de l'autonomie stratégique ouverte de l'UE, qui a fait l'état des lieux des vulnérabilités de cette chaîne de valeur et esquissé des propositions, ainsi que dans le cadre de la stratégie industrielle européenne publiée le 5 mai 2021 qui propose une analyse approfondie de six domaines stratégiques dans lesquels l'UE affiche des dépendances : matières premières, piles et accumulateurs, **principes pharmaceutiques actifs**, hydrogène, semi-conducteurs, technologies en nuage et de pointe. Les CSF Chimie et Santé ont ainsi défini un plan de renforcement des activités de production de principes actifs en Europe. L'AMI Capacity Building ciblant des produits de santé directement concernés par la gestion de la crise sanitaire Covid-19, l'AAP Résilience ou encore l'IPCEI Santé lancé au niveau européen à l'initiative de la France couvrent ces maillons. Plusieurs leviers réglementaires ont également été listés.

Objectifs :

Réduire la dépendance et la vulnérabilité de la France et de l'UE en matière de sécurité sanitaire sur ces principes actifs essentiels et leurs intermédiaires, en s'appuyant sur le tissu industriel européen existant et en lui permettant d'investir durablement dans ses actifs/compétences/savoir-faire.

Pilotes et gouvernance :

Pilote : SICOS

Comité de pilotage : SICOS, LEEM, GEMME, France Chimie, Féfis, DGE, DGS

Livrables attendus et calendrier prévisionnel :

Axe 1 : Consolider et Etendre la liste de molécules critiques sur la base de critères objectifs

- Elaboration (**entre fin 2022 et fin 2023**) et actualisation, en concertation avec les autorités et les représentants de la filière, d'une liste de molécules et d'intermédiaires critiques entrant dans la composition de médicaments essentiels dont l'approvisionnement est fortement dépendant des importations extra-européennes (liste annexée à l'AAP Industrialisation et Capacités Santé 2030). Cette liste devra être consolidée au niveau européen. (Co-pilotes : SICOS et 2/3 acteurs du secteur, LEEM, GEMME, CDMO France)

Axe 2 : Sécuriser les chaînes d'approvisionnement de ces molécules en Europe

- Construction d'un cahier des charges en vue d'une étude identifiant les capacités de relocalisation par typologie de produit ou par intrant à partir des vulnérabilités identifiées dans la précédente étude [**décembre 2023**]
Pilotes : DGE, SICOS, LEEM, GEMME, CDMO France
- Participation aux travaux, notamment ceux entrepris par la DG HERA, permettant l'élaboration d'un inventaire des capacités existantes et des technologies clés répondant aux meilleurs standards en termes de qualité, de sécurité et de respect de l'environnement [**juin 2023**]
Pilotes : SICOS et 2/3 acteurs du secteur ; GT de pilotage : Pilotes + DGE + LEEM
- Coordination avec les autres Etats Membres et la DG HERA des actions de relocalisation en s'appuyant sur les conclusions du dialogue structuré [**juin 2023**] qui aura pour objectif la sécurisation des projets d'investissements portant sur les molécules matures et le renforcement de l'autonomie stratégique ouverte de l'UE, dans le cadre de la stratégie pharma européenne lancée en novembre 2020.
Co-pilotes : DGE et SICOS avec 1/2 acteur(s) du secteur
- Identification par la filière des leviers d'action permettant de soutenir la relocalisation [**juin 2023**]
 - Identification, pour les molécules critiques identifiées, de critères de qualification portant sur la sécurité d'approvisionnement [**mars 2023**]
 - Mesure des conséquences pour les industriels de l'intégration des critères environnementaux et sociaux dans l'attribution des marchés publics [**juin 2023**]
 - En fonction des résultats, mise en place d'un mécanisme incitatif favorisant l'intégration de critères dans l'attribution des marchés publics
 - Encouragement à l'existence, pour les molécules critiques identifiées, d'un Drug Master File (DMF) /Autorisation Mise sur le Marché (AMM) et/ou d'une Conformité à la pharmacopée européenne (CEP) associé à un site de production UE [**fin 2023**]

- Propositions de mesures/mécanismes potentiels (leviers financiers, exigences des autorités sanitaires...) à mettre en œuvre aux niveaux français et européen (tels qu'une simplification réglementaire, la facilitation de l'obtention de nouvelles qualifications ou le soutien à l'émergence de plateformes technologiques dédiées intégrant l'amont de la chaîne) [fin 2023/début 2024].

Pilotes : SICOS et 2/3 acteurs du secteur ; GT de pilotage : Pilotes + DGE, LEEM, GEMME

- Evaluation du niveau actuel d'information du public et des professionnels de santé sur l'origine de production de l'API et des intermédiaires des médicaments et identification des mesures à même de mieux les sensibiliser (telles que l'inscription – sur un principe optionnel - de l'origine de l'API et des intermédiaires sur l'emballage ainsi que du lieu de fabrication et de conditionnement) [fin 2023]

Pilote : SICOS ; GT de pilotage : Pilote + DGE + LEEM, GEMME + CDMO France

Axe 3 : Renforcer durablement la filière en soutenant la recherche, le développement et l'industrialisation de technologies innovantes

- Faire de l'AMI Capacity Building de l'AAP Résilience et de l'IPCEI Santé un succès permettant un réel soutien à la recherche/innovation, au développement et à l'industrialisation de nouveaux procédés innovants, performants et durables y compris sur des sites existants (par ex. développement de procédés de synthèse par chimie en continu, pilotage de ces procédés par l'IA, conception d'ateliers modulaires combinant ces deux technologies et facilement transposables) [juin 2023].

S'assurer que les investissements réalisés trouvent des débouchés pérennes sur le marché européen en assurant la promotion de leurs performances industrielles, sociales, environnementales, etc.

Pilotes : SICOS et 2/3 acteurs du secteur ; GT de pilotage : Pilotes + DGE

Axe 4 : Optimiser les approvisionnements et renforcer les critères valorisant une production fiable, performante et respectueuse de l'environnement dans l'objectif d'une relocalisation et de pérennisation de la production de principes actifs, d'intermédiaires ou de médicaments.

- Création de critères objectifs permettant la valorisation des performances environnementales des principes actifs et de leurs intermédiaires.
- Etendre ces critères au niveau européen et assurer un système robuste de vérification de l'empreinte environnementale des produits pharmaceutiques en créant des standards et en s'appuyant par exemple sur les travaux menés dans le cadre de la feuille de route décarbonation. Evaluer le rationnel économique d'une production française et les soutiens nécessaires
- Évolution des missions des dépositaires, afin de faire de la logistique pharmaceutique un atout de la relocalisation de la production de principes actifs, intermédiaires ou médicaments essentiels sur le territoire français. L'expertise logistique des dépositaires pharmaceutiques sur les approvisionnements en aval, intra ou amont des processus de production, basée sur la mutualisation des moyens et l'optimisation sous statut pharmaceutique, apporte un mieux-disant économique (les dépositaires ne font pas d'achat/revente et apportent des services d'approvisionnement) et accroît l'attractivité de la France à l'échelle européenne (à l'image des hubs dépositaires européens couvrant plusieurs pays, par exemple pour GSK à Vatry).

Pilotes : SICOS et 2/3 acteurs du secteur ; LOGSanté ; GT de pilotage : Pilotes + DGE

Engagements réciproques entre l'État et la filière :

Etat : Soutien aux entreprises/Renforcement des leviers de compétitivité transverses/Lancement d'AAP/Mise en place de critères environnementaux et sociétaux sur les appels d'offre publics

Filière : Engagement de la filière à favoriser le développement et l'investissement par les entreprises, en fonction de leur positionnement sur leurs marchés respectifs, dans de nouvelles technologies clés pour assurer une production compétitive et répondant aux meilleurs standards en termes de qualité, de sécurité et de respect de l'environnement, en s'appuyant sur les dispositifs de soutien mis en place par l'Etat et le cas échéant par la Commission européenne.

Modalités d'évaluation du projet :

- ✓ Etablissement de la liste des molécules critiques/Nombre de projets industriels développés et montants investis/Montant consacré, dans le cadre du PIA ou de l'IPCEI Santé, aux procédés innovants pour la chimie pharmaceutique / Pertinence et efficacité des critères environnementaux et sociétaux sélectionnés

Compétitivité & Souveraineté - Projet structurant n° 12

Accompagner les démarches d'innovation des entreprises au service de la croissance de la filière

Contexte :

La filière « Chimie et Matériaux » est l'une des plus innovantes, concentrant plus de 8 % des dépenses de R&D de l'industrie. Elle est au cœur de plusieurs PIIEC européens, apportant des solutions pour le développement de filières européennes de batterie, hydrogène, santé et semi-conducteurs. Le plan « France 2030 » a identifié la chimie comme une voie technologique clé avec une stratégie d'accélération dédiée pour développer la chimie biosourcée et issue des biotech industrielles mais également une identification claire dans d'autres stratégies d'accélération : RRR (dont le sujet du recyclage chimique des plastiques), stratégie batterie.... Ces axes de recherche et d'innovation ne sont qu'une partie des thématiques couvertes par les pôles de compétitivité de la filière (Axelera, B4C, Polymeris, Xylofutur...) dont il n'existe à ce jour pas de vision consolidée. La filière concentre par ailleurs un tissu important de start-ups industrielles (environ 250 d'après le mapping de BpiFrance). La communauté « ChemTech » initiée par France Chimie et Bpifrance avec le soutien d'Axelera et B4C, vise à donner plus de visibilité à ce vivier d'excellence scientifique et d'innovation et à aider les startups de la Chimie à réaliser tout leur potentiel. Plus globalement, de nombreux guichets de financement existent au niveau national et européen pour accompagner la dynamique d'innovation des entreprises, mais ils manquent encore à être connus des entreprises, notamment des PME. Améliorer l'accès à ces financements est au cœur de l'activité des pôles de compétitivité.

Objectifs : Accompagner les démarches d'innovation des entreprises au service de la croissance de la filière

Pilotage : AXELERA/BIOECONOMY FOR CHANGE (B4C)

Autres participants : France Chimie, POLYVIA, DGRI, Bpifrance, ADEME, ANR, SGPI, Réseau SATT, POLYMERIS, Xylofutur, Materialia, Pôle européen de la céramique, Team2

Livrables attendus et calendrier prévisionnel :

- 1. Consolider une feuille de route innovation pour la filière** afin d'identifier les enjeux d'innovation à l'horizon 2030 et les prochains axes candidats à une stratégie d'accélération de la part des pouvoirs publics [2025]
 - Identification des enjeux prioritaires pour les acteurs de la filière
 - Consolidation des thématiques d'innovation en coordination avec les parties prenantes du secteur ;
 - Travail avec l'Etat pour prioriser le financement des thématiques prioritaires identifiées par la filière.
- 2. Accompagner la création et le développement de start-ups**
 - Poursuivre l'animation de la « ChemTech » : organisation de webinaires proposés alternativement par Bpifrance, France Chimie et les pôles de compétitivité partenaires ; mise en visibilité des membres de la « ChemTech » ; organisation de rencontres avec les PME et grands groupes de la filière pouvant conduire à la mise en place de partenariats et REX sur les AAP « première usine » ;
 - Engager les start-ups dans la dynamique des réseaux start-up de la filière (type ChemTech, FrenchTech, ...)
 - Identifier et favoriser le déploiement industriel des projets issus des laboratoires en lien avec le réseau des SATT et les PUI de manière à étendre le tissu de start-ups de la filière ;
 - Etudier l'opportunité et la forme d'un accompagnement plus poussé (expertise, financement, ...) par les acteurs de l'écosystème d'innovation pour les start-ups les plus prometteuses [fin 2023]
- 3. Améliorer l'accès aux guichets de financement** au niveau national et européen pour accompagner la dynamique d'innovation des entreprises **de la filière**
 - Formalisation d'une cartographie des expertises dans les différents pôles de compétitivité permettant aux fédérations d'orienter les entreprises ;
 - Echanges réguliers avec le SGPI, BPI, l'ANR et l'ADEME pour soutenir l'amélioration continue de l'accessibilité aux guichets de financement en lien avec les enjeux d'innovation de la filière.
 - Organisation d'une journée annuelle sous la coordination des pôles Axelera, B4C, BPI, France Chimie et en lien avec les partenaires de l'ensemble de la filière Chimie et Matériaux afin de présenter les outils d'accompagnement et favoriser la création de partenariats technologiques et commerciaux. Chaque année, une nouvelle thématique sera identifiée.

Engagements réciproques entre l'État et la filière :

État : Soutien aux priorités d'innovation de la filière via des guichets de financement toujours plus accessibles.

Filière : Mobilisation des acteurs et de l'expertise nécessaire

Modalités d'évaluation du projet :

- ✓ Nombre d'acteurs (pôles, laboratoires, ...) impliqués dans la consolidation de la feuille de route innovation
- ✓ Nombre de start-ups ayant rejoint les réseaux
- ✓ Nombre de projets financés impliquant des acteurs de la filière
- ✓ Nombre d'entreprises orientées vers les pôles pour un accompagnement dans la démarche d'innovation

Compétences - Projet structurant n° 13

Maintenir la dynamique en faveur de l'alternance

Contexte :

La filière « Chimie et Matériaux » regroupe près de 400 000 salariés et a recruté en 2022 environ 13 000 jeunes en alternance [7 640 Chimie, 2850 Plasturgie, 1130 Papier, 1 370 Caoutchouc], soit une augmentation d'environ 30 % par rapport à 2020. Le contexte de vieillissement général de la population salariée de la filière a conduit les branches à inscrire l'alternance au cœur de leur politique emploi formation, y voyant une réponse au renouvellement des générations, en particulier dans les activités cœur de métiers. Les branches de la filière considèrent l'alternance comme voie d'accès à l'emploi pour les jeunes générations, de transmission des savoir-faire et d'élévation du niveau de qualification des salariés. Elles disposent au travers de l'OPCO 2i d'un cadre d'observation détaillé et quantifié pour l'ensemble des dispositifs alternance. Elles ont établi des plans d'action à déployer notamment via l'OPCO 2i pour maintenir la dynamique en faveur de l'alternance dans leurs secteurs et/ou leurs métiers spécifiques.

Objectifs : Maintien de la dynamique en faveur de l'alternance comme levier de renouvellement des compétences et de transmission des savoirs dans la filière.

Pilotage : CFDT

Autres participants : France Chimie, FEBEA, Polyvia, COPACEL/Unidis, SNCP, CFDT, CFE-CGC, DGEFP, MEN, MESRI, France compétences, OPCO 2i.

Livrables attendus et calendrier prévisionnel :

- **Pour l'ensemble des branches de la filière, via le réseau de l'OPCO2i :**
 - **Promotion des dispositifs alternance** et leur mise en œuvre ainsi que des outils de certification des branches (Diplômes, Titres, CQP...) auprès de 100 % des entreprises de la filière, via le réseau des OPCO 2i et les fédérations concernées [action permanente]
 - **Renforcement des établissements formant en alternance** aux métiers de la filière, au travers d'une campagne volontariste d'investissements CFA (via l'OPCO 2i) et par le maintien d'un niveau suffisant de prise en charge des coûts des contrats Apprentissage pour répondre aux besoins des branches [action permanente]
- **Pour la Chimie en 2023 :** Poursuite de la mise en œuvre des actions prévues dans l'accord sur l'alternance (suivi de la convention avec Action Logement, situation des bacs +3 vs Pro-A) et plan d'actions pour donner suite à l'enquête auprès des apprentis de la Branche qui a permis de mieux cerner les motivations qui les ont orientés vers les entreprises de la Chimie ;
- **Pour la Plasturgie :** poursuite et développement des actions d'accompagnement de l'alternance au sein de la CPNEFP de branche ; finalisation de la rénovation de l'accord Formation professionnelle ; relance de la convention de branche avec l'Education nationale notamment pour la promotion des métiers et des formations de branche
- **Pour le Papier Carton :** développement d'une politique de branche ambitieuse et déclinaison opérationnelle par l'association paritaire de Branche (AFIFOR) et son réseau de 9 CFA dédiés. L'objectif est d'atteindre 3 % d'apprentis dans les effectifs de l'Industrie Papier Carton à compter de 2025.
- **Pour le Caoutchouc :** dans le cadre de l'accord national du 25 novembre 2015 sur la formation professionnelle tout au long de la vie et l'apprentissage : objectif, depuis 2016, de conclure chaque année un nombre de contrats d'apprentissage correspondant à 1 % des effectifs de la branche.

Engagements réciproques entre l'État et la filière :

État : soutien au développement de l'apprentissage avec l'ambition d'améliorer l'insertion professionnelle des jeunes : poursuite notamment des actions de promotion des formations en apprentissage via le site la bonne alternance, le site « 1 jeune 1 solution » renseignant sur les aides nationales/régionales existantes relatives aux transports, au permis de conduire, au logement.

Filière : Meilleurs efforts pour le maintien de la dynamique d'apprentissage impulsée, tant sur les métiers à haute qualification que sur les métiers moins qualifiés.

Modalités d'évaluation du projet :

- ✓ Pourcentage d'alternants dans les effectifs totaux de la filière
- ✓ Pourcentage d'alternants dans les métiers de fabrication
- ✓ Part des alternants embauchés dans l'entreprise à l'issue de leur alternance

Compétences - Projet structurant n° 14

Anticiper et répondre aux besoins en compétences de la filière

Contexte :

L'adéquation entre les besoins des entreprises et les compétences des salariés est au cœur des priorités de la politique emploi formation de la filière et des actions menées par les partenaires sociaux des branches Chimie, Plasturgie, Papier-Carton et Caoutchouc. Les difficultés de recrutement liées à une désaffection des candidats pour les secteurs industriels sont récurrentes et génèrent chaque année des tensions sur les métiers de la maintenance, de la production et du laboratoire. Les Branches souhaitent disposer via l'OPCO 2i d'un observatoire inter-industriel fiable, réactif et partagé de l'industrie et de ses métiers, permettant de rendre compte des mutations rapides et d'anticiper les besoins en compétences. Elles souhaitent apporter des réponses opérationnelles aux difficultés de recrutement des entreprises, en particulier pour les métiers en tension.

L'Etat a lancé un Appel à manifestation d'intérêt « compétences et métiers d'avenir » visant à mettre à disposition des entreprises les compétences nécessaires pour mettre en œuvre les axes prioritaires du plan « France 2030 ». La filière « Chimie et Matériaux » est notamment concernée par les axes décarbonation de l'industrie, véhicule électrique, hydrogène, alimentation saine et durable et les stratégies d'accélération qui en découlent sur l'économie circulaire ou la chimie biosourcée et issue des biotech industrielles.

Les EDEC engagés ces dernières années dans les branches Chimie et Plasturgie pour accélérer la transformation numérique des entreprises et la montée en compétences des salariés ont abouti à des résultats satisfaisants du point de vue de l'ensemble des parties prenantes. La filière entend donc prévoir une suite ciblant la transition énergétique et écologique de la Chimie et de la Plasturgie.

Objectifs : Anticiper l'évolution des besoins en compétences et apporter des réponses aux difficultés de recrutement.

Pilotage : France Chimie

Autres participants : FEBEA, Polyvia, Copacel/Unidis, SNCP, CFTD, CFE-CGC, DGEFP, MEN, MESRI, France Compétences, OPCO 2I

Livrables attendus et calendrier prévisionnel :

Pour l'ensemble des branches de la filière : recenser l'ensemble des projets lauréats à l'AMI « compétences et métiers d'avenir » et assurer un suivi global de leur état d'avancement. Envisager un EDEC commun à toute la filière sur un périmètre à définir.

Pour la Chimie :

- ✓ Copiloter le projet « DécarboChim » en partenariat avec 18 écoles d'ingénieurs de la FGL et 22 IUT de l'ADIUT
- ✓ Finaliser et mettre en œuvre les recommandations de l'étude sur la cartographie de l'offre de formation (création de nouvelles filières de formation pour les métiers émergents, adaptation de l'offre de formation aux besoins régionaux)
- ✓ Fournir des outils pour faciliter les recrutements (nouveau job board, promotion des dispositifs POE, POEC, PIC...)

Pour la Plasturgie :

- ✓ Poursuite des travaux pour la montée en compétences sur l'économie circulaire et le recyclage des matières plastiques

Pour le Papier Carton :

- ✓ Finaliser et mettre en œuvre le Campus Maintenance de l'IPC pour répondre à la forte tension sur les compétences maintenance appliquées aux procédés de l'IPC
- ✓ Piloter le projet XRPAPERFAB de transformation digitale de la formation pour accélérer et favoriser la transmission des savoirs faire spécifiques aux métiers de l'IPC
- ✓ Développer les partenariats pour renforcer les actions de recrutement « cœur de métiers » (Apprentissage, POE, Contrats de Pro) dans une logique de proximité géographique.

Pour le Caoutchouc :

- ✓ Lancement d'une étude prospective paritaire relative à l'impact sur les métiers, l'emploi et les compétences des mutations technologiques, numériques, énergétiques et environnementales et de l'économie circulaire dans l'industrie du caoutchouc.

Engagements réciproques entre l'État et la filière :

Etat : Maintien des financements de l'OPCO 2i via France Compétences ; soutien aux projets lauréats de l'AMI CMA et à un éventuel nouvel EDEC dédié à la transition énergétique et écologique.

Filière : Mobilisation des branches pour porter des actions en faveur de l'emploi des jeunes dans les métiers en tension et la montée en compétence des salariés liée à la transition énergétique et écologique.

Modalités d'évaluation du projet :

- ✓ Part des emplois non pourvus

Compétences - Projet structurant n° 15

Promouvoir l'égalité professionnelle et la mixité des métiers

Contexte :

La part des femmes dans les effectifs de la filière est encore aujourd'hui d'environ 34%, avec de fortes disparités entre les métiers de production et les fonctions support. Par ailleurs, la filière fait face au même défi de renouvellement des compétences que le reste de l'industrie, résultat d'une pyramide des âges déséquilibrée. Dans ce contexte, il convient de multiplier les initiatives visant à attirer les jeunes générations, en particulier les jeunes filles, vers les métiers de production de la filière « chimie et matériaux », pour lesquels les tensions de recrutement sont les plus élevées. Des négociations en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de chaque Branche de la filière devraient concourir à cet objectif. En parallèle, la filière poursuivra ses actions de promotion du guide des meilleures pratiques et des associations visant à rapprocher les femmes des métiers de l'industrie.

Objectif : Augmenter la part des femmes dans les emplois de la filière.

Pilotage : CFDT

Autres participants : France Chimie, Polyvia, Copacel/Unidis, SNCP, CFDT, CFE-CGC, DGEFP, MEN, MESRI, France Compétences, OPCO 2I.

Livrables attendus et calendrier prévisionnel :

Pour l'ensemble des branches de la filière : promouvoir le guide des bonnes pratiques et les associations du collectif IndustriElles auprès des adhérents des fédérations de la filière.

Pour la Chimie :

- Poursuivre l'animation du comité diversité de branche et réviser l'accord égalité femme-homme en vigueur depuis 2008 [En 2025]
- Suivi statistique de la part des femmes, de la typologie des postes et de leur rémunération via le comité diversité de branche.

Pour la Plasturgie :

- Engager un travail de concertation et de diagnostic de la branche en vue de la révision de l'accord du 8 décembre 2010 sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le secteur de la plasturgie. [Ouverture des travaux 2nd semestre 2023 ou 2024].

Pour le Papier Carton :

- Engager des négociations de branche d'ici fin 2023 début 2024 en vue de la signature d'un accord relatif à l'égalité F/H.
- Suivi statistique de la part des femmes, de la typologie des postes et de leur rémunération via le panorama de branche.

Pour le Caoutchouc :

- En suite de la réunion paritaire de l'agenda social du 22 février 2023, les partenaires sociaux ont décidé que ce thème devrait être traité à partir de l'agenda social 2024, l'agenda social 2023 étant particulièrement chargé.

Engagements réciproques entre l'État et la filière :

Etat : Mise en valeur des bonnes pratiques et des mentors/figures féminines de la filière dans les campagnes inter-industrielles

Filière : Mobilisation des branches pour porter des actions en faveur de l'amélioration de la part des femmes.

Modalités d'évaluation du projet :

- ✓ Part des femmes dans les emplois de la filière

Signataires

Contrat de filière

Entre

Ministre du Travail, de la Santé
et des Solidarités

Ministre de la Transition écologique et
de la cohésion des territoires



Catherine Vautrin



Christophe Béchu

Ministre délégué chargé de l'Industrie
et de l'énergie



Roland Lescure

et la filière « Chimie et Matériaux »

Le Président du CSF



Frédéric Gauchet

En présence de :

CFDT



Laure Lamoureux

CFE/CGC



André Negro